

### **Contestation d'affectation : pour contester efficacement un changement d'affectation en référé-suspension, un agent doit prouver une urgence réelle et des conséquences graves et immédiates sur sa situation professionnelle ou personnelle**

Dans une récente décision du Tribunal Administratif de Bordeaux ([TA Bordeaux n°2406261 - 27/10/2024](#)), un agent public a tenté de faire suspendre son changement d'affectation en invoquant une perte de rémunération et un mal-être psychologique.

Cependant, le juge a rejeté sa demande, estimant que la condition d'urgence, requise par l'article L. 521-1 du Code de justice administrative, n'était pas remplie.

#### **🔍 Qu'est-ce que l'urgence dans un référé-suspension ?**

L'urgence est caractérisée lorsque l'exécution de la décision contestée porte atteinte de manière grave et immédiate à la situation du requérant.

Dans ce cas précis, il a été établi que :

- Le changement d'affectation ne modifiait ni les fonctions ni la rémunération indiciaire de l'agent.
- Les principales rémunérations accessoires étaient maintenues.

Ainsi, le tribunal a jugé que les conséquences invoquées par le requérant (perte de rémunération et mal-être) n'étaient pas suffisamment graves pour justifier une suspension immédiate.

#### **💡 Leçon à retenir :**

Pour contester efficacement un changement d'affectation en référé-suspension, il est essentiel de prouver une urgence réelle et des conséquences graves et immédiates sur votre situation professionnelle ou personnelle. Sans cela, la demande risque d'être rejetée.

[17 octobre 2024 - Tribunal administratif - 2406211 | Dalloz](#)

[https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=TA\\_BORDEAUX\\_2024-10-17\\_2406211](https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=TA_BORDEAUX_2024-10-17_2406211)

